

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal **du vendredi 4 octobre 2024**

Présents : Michel GIRONDE, Jean-Paul LARIVIERE, Olivier GIRAUD, Dominique LAJOIE, Louis SALLES, Pauline CARRON, Marie-Claude DUCROUX Isabelle GAGNOL Alain DUCRAY Fabrice MONTAGNIER

Excusée : Marianne FUSADE

Secrétaire : Amandine TACHON est nommée secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité des membres présents du compte-rendu du conseil municipal du 6 septembre 2024.

Etude de devis

La réfection du panneau d'affichage sur le parking De Froment est acceptée pour un montant de 576 € TTC.

La confection et la pose d'un châssis isolant extérieur sur le logement de Mme PELIER est validé pour un montant de 337.60 €TTC.

Ces 2 opérations sont confiées à l'entreprise Patrick TACHON.

Bâtiments

La commission bâtiments est chargée de faire l'inventaire des désordres pouvant être relevés sur les travaux de la MAM et du gîte, et ce avant la date de levée des retenues de garantie.

Délibérations

- Le compte financier unique (CFU) est adopté. Il permet de fusionner le compte de gestion et le compte administratif.

- Délibération prise concernant une grille établie de tarifs pour le remplacement des éléments cassés ou endommagés lors des locations du gîte et de l'espace De Froment. Grille annexée à la délibération.

Préparation budget 2025

Le conseil municipal décide en vue de l'élaboration du budget 2025 une révision des taux d'imposition de la commune. Une simulation avec plusieurs niveaux de recettes est demandée aux services de la DGFIP, permettant ainsi de définir les nouveaux taux à appliquer.

Centre social du Mayet de Montagne

Mise à disposition gratuite de l'espace De Froment avec convention à faire signer et attestation d'assurance à fournir.

Festival des Monts de la Madeleine

Concert donné à l'église le mercredi 6 août 2025.

Exonération des taxes foncières aux nouvelles entreprises

Le conseil municipal vote contre (les exonérations étant uniquement pour de nouvelles installations ou reprises depuis le 1^{er} juillet 2024).

FSL

- Sur proposition du conseil départemental, une participation de la commune au fonds de solidarité logement est sollicitée. Le conseil municipal ne souhaite pas participer.

Nouvelle organisation des services publics au 1^{er} décembre 2024

Ouverture de la mairie :

Lundi et jeudi : ouverture au public de 9h à 12h, sur rendez-vous l'après-midi.

Mercredi : ouverture au public de 9h à 12 h

Ouverture agence postale

Du lundi au vendredi de 9h15 à 11h45, avec accueil au public de la mairie le mardi et le vendredi

Questions diverses

- Le conseil municipal décide le remplacement des fenêtres du bureau du secrétariat et de la salle des mariages de la mairie. Demande de devis à l'entreprise Patrick TACHON avec inscription au budget 2025.

- Plantation de haie

Elle aura lieu courant janvier 2025 sur le terrain de l'espace De Froment avec la participation des élèves et sera accompagnée par un technicien de la fédération des chasseurs de l'Allier. Une préparation doit être effectuée en prévision de la pose d'une bâche.

- SIVOSA

Les statuts sont en cours de mise en conformité.